



18 rue des Fauvettes - 34430 St Jean de Védas
06.82.91.17.82. - amm34000@aol.com

22ème Salon de la Maquette – 21 & 22 Février 2026 – Palavas les flots

FICHE D'INSCRIPTION – CLUBS

Merci, au responsable, de remplir lisiblement les rubriques suivantes en indiquant ses coordonnées le concernant.

Coordonnées complètes

Nom :

Prénom :

Nom du Club :

Adresse complète :

Code Postal et Localité :

Téléphone :

Email :

Nombre de personnes effectivement présentes sur le stand pendant le salon :

Que désirez-vous exposer ?

DOMAINE :

ECHELLE :

Besoin en électricité:

OUI	NON
------------	------------

- Rayer la mention inutile.

NOTA : Il est rappelé que chaque ilot dispose de son alimentation électrique mais pensez à amener votre propre matériel, l'organisation n'en fournit pas.
Métrage demandé :

Afin d'accepter un maximum d'exposants, le métrage alloué est limité pour les clubs à 8 Mètres maximum ensuite choisir 6 ou 4 ou 2 mètres

Métrage souhaité : _____ Mètres Linéaires.

Cas spécifique : s'il vous faut une surface en mètres carré, (grosses pièces), et non en mètre linéaire pour exposer vos modèles, **prévenez l'organisation dès à présent.**
Merci !

BOURSE (clause de respect et principe)

L'organisation vous rappelle que vous pouvez mettre des maquettes à la vente, c'est le principe de tout salon ; cependant, ceci doit rester dans la mesure du raisonnable.

En effet, en cas d'abus (nombre de pièces à la vente supérieur au nombre de pièces exposées), des mesures seront prises à votre encontre, car du statut de simple exposant, vous devenez vendeur et dans ce cas là, la gratuité pour exposer n'est plus de mise.

En effet, vous êtes en concurrence directe avec les commerçants qui eux payent pour être présents !

- La vente d'objets n'ayant aucun lien avec le monde de la maquette se verra, fortement, condamner par l'organisation. (Un contrôle sera effectué pour lutter contre ceci)

Merci de votre compréhension....

Je déclare avoir pris connaissance du règlement du salon et m'engage à le respecter.

SIGNATURE

